



Bulletin d'inscription individuelle

La participation financière (selon la grille tarifaire) par personne est à régler :

Avant le 28 février 2015

Par chèque libellé à l'ordre de :

Le Club des Clubs Immobiliers, Voyage à Montpellier

(à envoyer à l'adresse suivante CLUB DES CLUBS IMMOBILIERS, s/c OPTION 7
Michèle MONTEL, 63, Boulevard du Marechal Joffre - 92340 Bourg La Reine)

Nom :
Prénom :
E-mail (obligatoire)
.....
École : Promo : /.....
Société ou Organisme :
Tél :
Fonction :
Adresse :
.....

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> AJEDIM ASSAS | <input type="checkbox"/> ETP Immobilier |
| <input type="checkbox"/> Anciens de l'ESPI | <input type="checkbox"/> Groupement HEC Immobilier |
| <input type="checkbox"/> Association ICH | <input type="checkbox"/> IAE Immobilier |
| <input type="checkbox"/> Centrale Immo | <input type="checkbox"/> ICG Immo |
| <input type="checkbox"/> Club Immo Paris-Dauphine | <input type="checkbox"/> INSEAD Pierre |
| <input type="checkbox"/> EDC Immo | <input type="checkbox"/> ISG Immo |
| <input type="checkbox"/> EDHEC IMMO | <input type="checkbox"/> Ponts Pierre |
| <input type="checkbox"/> EM Lyon Club Immo Paris | <input type="checkbox"/> Sciences Po Immobilier |
| <input type="checkbox"/> ENA Immobilier | <input type="checkbox"/> Sorbonne Immo |
| <input type="checkbox"/> ESC Immo | |
| <input type="checkbox"/> ESG Immo | <input type="checkbox"/> ESCP-EAP Immo |
| <input type="checkbox"/> ESSEC PIERRE | <input type="checkbox"/> X Pierre |

Ecoles signataires des statuts du Club des Clubs Immobiliers :

Tarif 1

Avec transport avion AR Départ Paris : 230€

Sans transport avion (rdv sur place) : 150€

Ecoles non signataires des statuts du Club des Clubs Immobiliers : (ESCP - ESSEC - X)

Tarif 2

Avec transport avion AR Départ Paris : 260€

Sans transport avion (rdv sur place) : 180€

Participation financière :

Mon association est signataire des statuts du Club des Clubs Immobiliers

Je m'inscris au voyage du **Judi 26 mars 2015** à Montpellier, avec **vol AR depuis Paris**, et je règle les **230 €** par chèque ou par virement bancaire. Le nombre de places étant limité, mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement. Les membres signataires des statuts sont prioritaires.

Je m'inscris au voyage du **Judi 26 mars 2015** à Montpellier, **sans transport** (rdv sur place), et je règle les **150 €** par chèque ou par virement bancaire. Le nombre de places étant limité, mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement. Les membres signataires des statuts sont prioritaires.

Mon association n'est pas signataire des statuts du Club des Clubs Immobiliers

Je m'inscris au voyage du **Judi 26 mars 2015** à Montpellier, avec **vol AR depuis Paris**, et je règle les **260 €** par chèque ou par virement bancaire. Le nombre de places étant limité, mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement. Les membres signataires des statuts sont prioritaires.

Je m'inscris au voyage du **Judi 26 mars 2015** à Montpellier, **sans transport** (rdv sur place), et je règle les **180 €** par chèque ou par virement bancaire. Le nombre de places étant limité, mon inscription ne sera prise en compte qu'à réception de mon règlement. Les membres signataires des statuts sont prioritaires.

Un justificatif de paiement me sera transmis. Ce chèque, société ou personnel, ne sera encaissé que si mon inscription est validée en fonction des quotas disponibles. Une fois encaissé, il ne sera pas remboursé. Si je suis empêché(e), je pourrai faire bénéficier de ma place un autre membre de mon club, une personne d'un autre club inscrit sur la liste d'attente tenue par l'Association « Le Club des Clubs Immobiliers », s'il y a encore des personnes inscrites sur cette liste, ou à défaut, toute autre personne de mon choix.

« J'ai bien noté que ce voyage était organisé à titre bénévole et amical par les associations d'anciens élèves, que chaque participant participait au voyage à ses risques et périls, et que je ne pourrai donc pas tenir pour responsable l'Association « Le Club des Clubs Immobiliers » de tout incident ou accident qui pourrait m'arriver durant ce voyage. »

Conformément à l'usage du Club des Clubs Immobiliers, seules les inscriptions accompagnées du règlement et après vérification des informations d'appartenance aux clubs seront prises en compte.

En application de l'article 37 de la loi du 6 janvier 1978, les informations ci-dessus sont indispensables au traitement de votre réservation et sont communiquées aux destinataires la traitant. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès du Club des Clubs Immobiliers. Vos coordonnées ne seront pas cédées.

Inscriptions validées par mail sous réserve des places disponibles.

Fait à

le

Signature

**Le club des
CLUBS
IMMOBILIERS**

Suivez-nous sur :

